

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte du 03 février 2026 au 17 février 2026, pour recueillir l'avis du public sur le projet présenté par les communautés de communes « Haute-Corrèze Communauté » et « Ventadour-Egletons-Monédières », dans le cadre du programme pluriannuel 2026 – 2031 de gestion des milieux aquatiques des bassins versants de la Triouzoune, de la Diège, de la Luzège et des petits affluents de la Dordogne, ainsi que du projet de restauration de la zone humide au lieu-dit « La Vergne de l'Etang » située sur le bassin versant du Chavanon.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes : restauration de la continuité écologique et gestion des plans d'eau ; restauration et entretien de ripisylves ; restauration morphologique et aménagements agricoles ; développement des pratiques sylvicoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques ; gestion et préservation des zones humides.

Le projet fait l'objet :

- d'une demande de déclaration d'intérêt général ;
- d'une déclaration environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA).

Monsieur Michel BAFFET (agro-pédologue à la Chambre d'agriculture de la Corrèze, en retraite) est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique.

Monsieur Patrick DRUELLE (adjoint au chef de service régional de la forêt et du bois de Nouvelle-Aquitaine en retraite) est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête (déclaration d'intérêt général, déclaration environnementale IOTA) comprenant notamment un résumé non technique, sera tenu à la disposition du public, 03 février 2026 au 17 février 2026 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <https://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Consultations-du-public>
- en mairies de Bort-les-orgues (19), de La Courtine (23), d'Egletons (19), et d'Ussel (19), aux heures d'ouverture des services :

La mairie de Bort-les-orgues située 33 place du 19 octobre :

- du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

La mairie de La Courtine située 1 place de la Mairie :

- du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- le vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h30

La mairie d'Egletons située 20 place des Anciens Combattants :

- du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

La mairie d'Ussel située 26 rue Marmontel :

- les lundis, mercredis, jeudis au vendredis de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- le mardi 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition en mairies de Bort-les-Orgues, de La Courtine, d'Egletons et d'Ussel,
- adresser ses observations et propositions au commissaire enquêteur :
 - par correspondance à la mairie d'Ussel, siège de l'enquête ;
 - par courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel Enquête publique sur le projet de COMCOM HCC).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, écrites ou orales, aux lieux, jours et heures suivants :

-En mairie d'Egletons 20 place des Anciens Combattants :
jeudi 05 février 2026 de 9h00 à 12h00 (Salle office du tourisme)

-En mairie de La Courtine située 1 place de la Mairie :
jeudi 05 février 2026 de 14h00 à 16h00 (en mairie)

-En mairie de Bort-les-Orgues située 33 place du 19 octobre 1945 :
mardi 17 février 2026 de 10h00 à 12h00 (Salle des mariages -mairie annexe)

-En mairie d'Ussel située 26 rue Marmontel :
mardi 17 février 2026 de 14h00 à 17h00 (Salle de la piscine)

A l'expiration du délai d'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie) et en mairies de Bort-les-Orgues, de La Courtine, d'Egletons et d'Ussel, pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les demandes d'informations complémentaires peuvent être adressées à Madame Pascaline Seguy – Responsable eau de la communauté de communes « Haute-Corrèze Communauté » – numéro de téléphone : 07.62.34.40.96 – courriel : pseguy@hautecorrezecommunaute.fr.

A l'issue de l'instruction, les préfets de la Corrèze et de la Creuse seront amenés à statuer, par arrêté inter-préfectoral, sur la demande de déclaration d'intérêt général sollicitée (déclaration assortie de prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que la décision statuant sur la demande seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante :

<https://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Consultations-du-public>

Tulle, le 09 janvier 2026

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
la secrétaire générale


Nicole CHABANNIER